

Manitoba Ombudsnouvelles

2014-1

Bulletin de l'accès à l'information du Manitoba
et de la protection de la vie privée de l'Ombudsman

LAIPVP

et contrats entre organismes publics et entreprises privées

Les contrats entre institutions publiques et entreprises privées sont souvent d'un grand intérêt pour le public, qui s'interroge sur les coûts, l'impact des changements éventuels à la prestations de biens et de services ou sur la façon dont les soumissionnaires retenus ont été sélectionnés. Les contrats commerciaux et autres documents connexes qui relèvent d'organismes publics sont assujettis au droit d'accès en vertu de la LAIPVP et doivent être communiqués à l'auteur d'une demande sauf si ces documents ou les renseignements qu'ils contiennent font l'objet d'une exception. Lorsqu'une demande d'accès est refusée, l'auteur a le droit de se plaindre à notre bureau.

Nous avons récemment terminé une enquête à la suite d'une plainte pour refus d'accès à une entente entre l'Université du Manitoba et Xerox Canada sur la prestation de services gérés d'impression. Nous avons découvert que bon nombre des renseignements contenus dans le contrat étaient déjà de nature publique, puisqu'ils étaient notamment publiés dans les sites Web de l'Université et de Xerox.

Dans cette affaire, il s'agit de déterminer si la communication des renseignements risque de nuire aux intérêts commerciaux de la société privée. L'ombudsman n'a pas pu établir que la communication de renseignements comme des clauses contractuelles courantes ou des renseignements généraux sur les services gérés d'impression pouvait nuire aux intérêts commerciaux de Xerox. Dans le cadre de notre enquête, nous avons conclu que seules les projections détaillées des coûts et les descriptions détaillées des processus ne pouvaient pas être communiqués en vertu de la LAIPVP,



et nous avons recommandé à l'Université du Manitoba de communiquer tous les autres renseignements figurant dans le contrat. L'Université s'est conformée aux recommandations de l'ombudsman.

Si cela vous intéresse, vous pouvez consulter le rapport complet de nos résultats et conclusions (en anglais) à : http://www.ombudsman.mb.ca/documents_and_files/investigation-reports.html (cas 2013-0024).



Annnonce de la conférence de 2014

Les préparatifs sont en cours pour la **conférence de 2014 sur l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion de l'information**, qui se déroulera les 6 et 7 octobre à l'hôtel Delta de Winnipeg. La conférence est destinée aux personnes qui travaillent pour des organismes publics et des dépositaires de partout au Manitoba, notamment les ministères et organismes du gouvernement provincial, les administrations municipales, les divisions scolaires, les universités, les collèges, les offices régionaux de la santé et les établissements de soins de santé.

Les problèmes d'accès, de confidentialité, de sécurité et de gestion en matière d'information sont indissociables d'à peu près tout ce que font les organismes publics et les dépositaires, qu'il s'agisse de renseignements généraux ou de renseignements personnels régis par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP), ou de renseignements médicaux personnels régis par la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP). En participant à la conférence, :

- vous en apprendrez davantage sur les questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée en vertu de la LRMP et de la LAIPVP, et sur la sécurité et la gestion des renseignements;
- vous vous informerez sur l'interdépendance des disciplines;
- vous obtiendrez des solutions pratiques qui vous aideront à résoudre les problèmes d'information dans le contexte de cette interdépendance.

L'Ombudsman du Manitoba travaille avec des comités consultatifs composés de membres expérimentés du personnel représentant les organismes et dépositaires publics du Manitoba et Verney Conference Management afin de développer les ordres du jour des conférences.

Nous publierons bientôt plus de détails et un site Web sur la conférence.

le site Web sur la conférence.:
<http://www.manitobaconnections.ca/>

Twitter (Verney Conference Management) :
https://twitter.com/MB_APSIM

LinkedIn (Verney Conference Management):
<http://www.linkedin.com/groups/CDNPS-Connections-Access-Privacy-7450720/about>



Prix de la campagne All Charities

Dans le cadre de la campagne All Charities de 2013, le bureau de l'Ombudsman du Manitoba s'est vu décerner un prix pour la participation à 100 % de son personnel. En plus de sa participation à 100 %, il a augmenté de 103 % ses contributions à la campagne de 2013.

En plus de verser des dons sous forme de retenues salariales ou de paiements uniques, les employés du Bureau ont organisé des dîners et des « journées du décontracté » où tous les fonds recueillis ont été versés au profit de la campagne. La fondation All Charities apporte son soutien à des milliers d'œuvres de bienfaisance au Manitoba et partout au Canada. En 2013, la campagne a permis de récolter plus de deux millions de dollars.

De g. à dr. : Ombudsman du Manitoba par intérim, Mel Holley, la ministre Kerri Irvin-Ross, l'employée de l'Ombudsman du Manitoba, Ros Gavin.



Le site Web de l'Ombudsman a UN an

Il est difficile de croire que toute une année s'est écoulée depuis le lancement de notre nouveau site Web. Le nouveau site est plus facile à consulter et fournit davantage de renseignements sur nos activités principales, notamment la conduite d'enquêtes et la production de rapports sur les plaintes du public.

Le site Web de l'Ombudsman se sert de Google Analytics pour recueillir des renseignements sur ses visiteurs, ce qui génère des données intéressantes. Vous pouvez en savoir plus sur l'utilisation que nous faisons de Google Analytics en consultant la page consacrée à notre « politique de site ».

Au cours de la première année, notre site a recensé 23 000 visiteurs, dont 65 % de nouveaux. Dans une semaine type, la plupart des gens visitent le site le mardi ou le mercredi. La consultation diminue considérablement pendant le week-end. Voici une illustration (en anglais) des tendances d'utilisation:



La première année, les trois jours les plus chargés ont été les suivants :

- le 6 décembre 2013 (quand nous avons ajouté 15 nouveaux rapports d'enquête sur les municipalités dans notre site Web)
- le 11 mars 2013 (quand nous avons lancé notre site)
- le 10 octobre 2013 (quand nous avons publié notre brochure et notre vidéo sur DossiÉ Manitoba)

Nous savons que, la première année, le visiteur moyen consultait un peu plus de trois pages et passait en moyenne à peu près trois minutes par visite. Environ 88 % des utilisateurs consultent notre site Web à partir d'ordinateurs de bureau, 8 % à partir d'appareils mobiles et 4 % à partir de tablettes.

Des gens de partout dans le monde consultent notre site. Les dix premiers endroits au Manitoba d'où les visiteurs ont consulté le site sont les suivants :

1. Winnipeg
2. Brandon
3. Steinbach
4. Portage-la-Prairie
5. Thompson
6. Selkirk
7. Dauphin
8. Winkler
9. Beauséjour
10. Swan River

Nous sommes satisfaits d'avoir publié deux formulaires de plainte en ligne sécurisés – un pour les plaintes dans le cadre de la Loi sur l'ombudsman et un pour les divulgations dans le cadre de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles). Au cours de la première année, nous avons reçu xx plaintes et xx divulgations en ligne, ce qui montre que bien des gens n'ont pas de difficulté à utiliser cette méthode pour déposer leurs plaintes.

Nous tenons à remercier la société Noblet Design pour la conception du site et pour son assistance continue.

Nous avons l'intention de

continuer à développer notre site Web et solliciterons vos suggestions dans les mois à venir. En attendant, si vous avez des commentaires sur notre site, veuillez les adresser à ombudsman@ombudsman.mb.ca et inscrivez « commentaires sur le site » (website comments) dans le champ consacré à l'Objet.

Nous avons également lancé notre page Facebook en mars 2013. Facebook est maintenant un instrument facile dont nous nous servons pour faire connaître notre travail, mais aussi pour partager des liens et d'autres articles qui se rapportent à notre travail. En plus de notre site Web et de notre page Facebook, nous disposons d'une chaîne YouTube pour informer d'une autre façon les intéressés sur l'ombudsman du Manitoba et aussi sur des événements particuliers et sujets pouvant présenter un intérêt. Notre site Web, à www.ombudsman.mb.ca, renvoie à la fois à Facebook et à YouTube.

Lancement d'une trousse en ligne sur la LRMP

L'Ombudsman du Manitoba a participé à un groupe de travail avec Cybersanté Manitoba et Santé Manitoba pour élaborer un trousse de ressources en ligne destinée à aider les dépositaires à respecter leurs obligations en matière de confidentialité aux termes de la Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP). Appelée Privacy Toolkit for Health Professionals (<http://www.gov.mb.ca/health/phia/resources.html>), la trousse a été publiée (en anglais) dans le volet consacré à la LRMP du site Web de Santé Manitoba, sous l'onglet intitulé PHIA Resources and Links.

La trousse contient quelques ressources concernant tout particulièrement les professionnels de la santé, surtout ceux et celles qui travaillent avec des renseignements médicaux personnels (RMP) dans des documents électroniques. Toutefois, bon nombre des ressources sont pertinentes et utiles pour tous les dépositaires.

Par exemple, la trousse inclut des renseignements sur les exigences en matière de politiques et procédures relatives à la LRMP, qui énoncent les types de politiques et procédures exigées par la loi et les règlements, notamment l'obligation d'établir des directives écrites sur la sécurité des RMP lorsqu'ils sont recueillis, utilisés, communiqués, stockés et détruits. Elle comporte également des renseignements sur les types de directives qu'il faut adopter comme pratiques exemplaires pour respecter certaines obligations législatives. Par exemple, il faut élaborer des directives sur la vérification des documents concernant l'activité

des utilisateurs afin de déceler les atteintes à la sécurité, de façon à pouvoir respecter l'obligation de procéder à de telles vérifications dans le cadre de la LRMP.

La trousse comporte aussi des avis de pratique de l'Ombudsman du Manitoba qui offrent des suggestions, des conseils et des pratiques exemplaires pour aider les dépositaires à traiter diverses questions sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information.

Exemples d'autres ressources contenues dans la trousse :

- Orientation sur la LRMP (document PowerPoint)
- Exemples de politiques sur la protection de la vie privée et la sécurité
- Guide sur les accords relatifs à la gestion de l'information et exemple d'accord
- Ressources pour effectuer des vérifications et signaler les atteintes à la vie privée
- Exemple de procédure de vérification pour les documents concernant l'activités des utilisateurs
- Publications que les dépositaires peuvent communiquer aux patients ou clients, notamment la brochure de l'Ombudsman du Manitoba intitulée Connaissez vos droits à l'information sur la santé : Dossié Manitoba

Avec le temps, nous mettrons à jour et augmenterons les ressources. Si vous en avez élaborées et que vous souhaitez les partager avec d'autres dépositaires, veuillez communiquer avec Santé Manitoba à PHIAinfo@gov.mb.ca.

À venir

15 avril et 18 juin : Réunions d'information casse-croûte pour les coordonnateurs et les agents de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Veuillez consulter notre site Web pour connaître le sujet. De 12 h 05 à 12 h 50 p.m., dans nos bureaux. Téléphonnez au 204-982-9130 pour obtenir des détails ou pour vous inscrire.

Venez voir nos tables de présentation aux événements suivants pour y prendre de la documentation et vous entretenir avec notre personnel :

- Virden Recruitment and Trades Expo, Tundra Oil & Gas Place, Virden – le vendredi 11 avril et le samedi 12 avril
- Journée du droit, Palais de justice, Winnipeg – de midi à 15 h 30, le dimanche 13 avril

Ombudsman du Manitoba : Divisions de l'Ombudsman et de l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Pour vous abonner à OmbudsNouvelles Manitoba ou pour faire retirer votre nom de la liste de distribution, veuillez envoyer votre adresse courriel à Ideandrade@ombudsman.mb.ca

Bureau de Winnipeg
500, av. Portage, bur. 750
Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1
Tél. : 204-982-9130
Télééc. : 204-942-7803
Sans frais au Manitoba : 1-800-665-0531

www.ombudsman.mb.ca
ombudsman@ombudsman.mb.ca
Facebook: www.facebook.com/manitobaombudsman
YouTube: www.youtube.com/user/manitobaombudsman

Bureau de Brandon
1011, av. Rosser, bur.603
Brandon (Manitoba) R7A 0L5
Tél. : 204-571-5151
Télééc. : 204-571-5157
Sans frais au Manitoba 1-888-543-8230